Le cadeau fiscal fait aux grandes chaines de télévision et stations de radio

10/12/2018 à 19h15

Le Sénat vient de supprimer trois taxes pesant sur les stations de radio et les chaînes de télévision. “Une logique de simplification” selon le ministère de la Culture…

(…)

Le Parisien rapporte que la première taxe supprimée prélevait 20,60 euros sur tout spot diffusé à la télévision dont le prix était compris entre 1.520 et 9.150 euros. La deuxième exigeait le paiement de 54.435 euros aux radios ayant un chiffre d’affaires publicitaire de 10 millions d’euros par trimestre. C’est notamment le cas de grandes radios telles que RTL, NRJ ou Europe 1.

Le fisc ponctionnait également 894.500 euros aux chaînes de télévision ayant des recettes publicitaires de 100 millions d’euros par trimestre telles que TF1 ou M6. *Le Parisien* précise que ces impositions rapportaient 50 millions d’euros à l’État. Un cadeau fiscal octroyé aux grands médias qui serait lié à la concurrence de Netflix et Amazon, les géants américains ne payant que peu d’impôts. Du côté des chaînes télé, les revendications sont nombreuses. En mars dernier, TF1 avait notamment fait part de sa volonté d’obtenir le paiement de droits de diffusion de la part des opérateurs qui les

retransmettent à leurs abonnés. Ces chaînes souhaitent aussi le retour de la publicité pour les films de cinéma.

Ce cadeau fiscal fait par le Sénat aux chaînes de télé qui risque de faire grincer des dents.

(…)

Capital